

DIAXONHIT
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 3.005.592,90 euros
Siège social : 63-65 boulevard Masséna, 75013 Paris
414 488 171 RCS Paris

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 3 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept et le trois (3) juillet à huit heures (8h00), les actionnaires de la société Diaxonhit (ci-après la « **Société** ») se sont réunis en assemblée générale ordinaire (ci-après l' « **Assemblée** »), au siège social de la société InGen, 17 avenue du Parc – Technopolis, 91380 Chilly-Mazarin, suivant avis de seconde convocation inséré dans le Bulletin d'Annonces légales obligatoires daté du vingt-et-un (21) juin 2017 (Bulletin n°74 – n° 1703298).

Monsieur Jean-Pierre Hermet, président du conseil de surveillance de la Société, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux actionnaires présents. Il précise qu'une feuille de présence a été émargée par chaque membre de l'Assemblée lors de son entrée en séance, soit en son nom propre, soit en tant que mandataire.

Il est ensuite procédé à la constitution du Bureau de l'Assemblée.

Monsieur Jean-Pierre Hermet, en sa qualité de président du conseil de surveillance de la Société, préside l'Assemblée conformément à l'article vingt-deux (22) des statuts (ci-après le « **Président** »).

Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Hervé Duchesne de Lamotte actionnaires présents et qui tant par eux-mêmes que comme mandataires représentent le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs et acceptent cette fonction.

Monsieur Laurent Beauvoit est désigné comme secrétaire.

Ernst & Young Audit, commissaire aux comptes de la Société, représenté par Monsieur Cédric Garcia, régulièrement convoqué, est absent et excusé

Le porteur unique des obligations émises le 30 mars 2017, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Les porteurs d'obligations convertibles en actions émises le 18 juin 2014, régulièrement convoqué, sont absents et excusés.

Le Président dépose sur le bureau et tient à la disposition des actionnaires les documents relatifs à la présente Assemblée, à savoir :

- le Bulletin des Annonces légales obligatoires n° 56 du 10 mai 2017 dans lequel a été publié l'avis de réunion ;

- les Bulletins des Annonces légales obligatoires n° 64 du 29 mai 2017 et n° 74 du 21 juin 2017 dans lesquels ont été respectivement publiés l'avis de convocation et l'avis de seconde convocation ;
- l'avis de convocation paru aux Petites Affiches le 29 mai 2017 et adressé aux actionnaires nominatifs comprenant notamment l'ordre du jour, le texte des résolutions et leur présentation, l'exposé sommaire, ainsi que la demande d'envoi de documents complémentaires ;
- l'avis de seconde convocation paru aux Petites Affiches le 21 juin 2017 et adressé aux actionnaires nominatifs ;
- les procurations données par les actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- la copie de la lettre de seconde convocation adressée au commissaire aux comptes ;
- la copie de la lettre de seconde convocation adressée aux porteurs des obligations convertibles en actions émises le 18 juin 2014 ;
- la copie de la lettre de seconde convocation adressée au porteur unique des obligations émises le 30 mars 2017 ;
- le rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée, comprenant le rapport de gestion du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le tableau des résultats des cinq derniers exercices ;
- le rapport général du directoire à l'Assemblée ;
- les comptes annuels et les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- le rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- le rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les augmentations de capital avec maintien et/ou avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ;
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions ;
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'augmentation de capital dans le cadre d'un PEE ;
- les statuts de la Société ;
- le projet de nouveaux statuts de la Société ;
- la liste des actionnaires nominatifs ;
- la feuille de présence ;
- la liste des membres du directoire et du conseil de surveillance ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président déclare que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions du Code de commerce et que les documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit Code ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que les rapports mentionnés ci-dessus vont être présentés à la présente Assemblée.

Puis il rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A TITRE ORDINAIRE

4. Approbation des conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Le Président rappelle enfin que l'objet de la présente Assemblée est strictement défini par son ordre du jour, et que les sujets étrangers à cet ordre du jour ne pourront donc pas être traités.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du Bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 53.920.348 actions, soit 28,72 % des actions ayant droit de vote et qu'en conséquence l'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer à titre ordinaire.

Le Président déclare aux actionnaires que le rapport de gestion du directoire, intégrant le rapport du groupe, l'activité et les résultats de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été présentés aux actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui s'est tenue, sur première convocation, le 15 juin 2017. Les actionnaires lui donnent acte de cette déclaration.

Le Président donne ensuite la parole à Monsieur Jean-Michel Carle Grandmougin, président du directoire de la Société pour la présentation du rapport général du directoire sur la résolution inscrite à l'ordre du jour.

Le commissaire aux comptes présente ensuite son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce.

La présentation et l'exposé des rapports étant terminés, le Président ouvre la discussion.

Une discussion s'engage et plusieurs questions sont posées par les actionnaires aux membres du directoire qui y répondent.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions à titre ordinaire inscrites à l'ordre du jour.

A TITRE ORDINAIRE

Quatrième résolution (Approbation des conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, **approuve** les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées par application des dispositions de l'article L. 225-88 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Voix pour : 20.692.133

Voix contre : 470.382

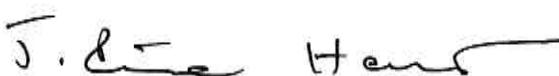
Abstentions : 0

Hors vote : 32.757.833

* * *

Le Président constate que l'ordre du jour est épuisé et que plus personne ne demande la parole. Il déclare la séance levée à neuf heures (9h00).

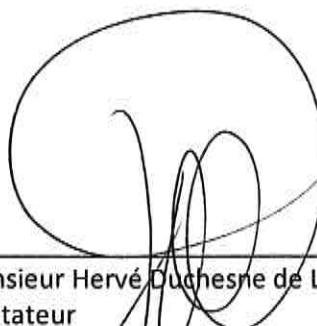
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les membres du Bureau.



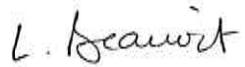
Monsieur Jean-Pierre Hermet,
Président



Monsieur Jean-Michel Carle Grandmougin,
Scrutateur



Monsieur Hervé Duchesne de Lamotte,
Scrutateur



Monsieur Laurent Beauvoit,
Secrétaire